



# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## LUCELEN - FLEXIBLE, classe AB (LU2117454103)

un compartiment de LUCELEN

Société de gestion : Victory Asset Management S.A.

## Objectifs et politique d'investissement

### Objectifs

Préserver le capital investi tout en recherchant un rendement absolu supérieur au rendement libellé en euros + 2% (EONIA capitalisé + 2% - code : EONCAPL7) par un portefeuille diversifié et mixte.

### Politique d'investissement

Le compartiment investira, sans restriction sectorielle, géographique ou de notation, principalement dans :

- des actions et/ou titres apparentés aux actions ;
- des titres de créance et obligations convertibles ;
- des instruments du marché monétaire ;
- des produits structurés.

Le compartiment peut investir jusqu'à 5% de ses actifs nets en obligations convertibles contingentes.

Un maximum de 10% des actifs nets peut être investi dans des fonds d'investissement à capital variable.

Selon les conditions du marché, le compartiment peut détenir des liquidités telles que des espèces et/ou actifs équivalents.

Le compartiment peut également utiliser des produits dérivés à des fins de couverture ou afin d'optimiser l'exposition du portefeuille.

Le compartiment est géré activement. Alors que le compartiment compare sa performance au rendement libellé en euros + 2% (EONIA capitalisé + 2% - code : EONCAPL7), il ne cherche pas à reproduire cet indice et choisit librement les titres dans lesquels il investit. Les écarts de performance entre le compartiment et l'indice peuvent être importants.

La devise de la classe d'actions est exprimée en EUR.

L'investisseur a le droit de demander le rachat de ses actions. Les opérations de rachats ont lieu à chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, dans des circonstances exceptionnelles, la possibilité pour l'investisseur de demander le remboursement peut être limitée ou suspendue.

Il s'agit d'actions de capitalisation. Les revenus et gains en capital sont réinvestis.

### Recommandation

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport endéans 7 années.

## Profil de risque et de rendement



### Que représente cet indicateur synthétique ?

- Les actions de la classe AB sont classées dans la catégorie 4, car la valeur de l'action peut évoluer moyennement et par conséquent le risque de perte et l'opportunité de gain peuvent être modérés.
- La catégorie de risque a été calculée en utilisant les données historiques et simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse ne correspond pas à un investissement sans risque.
- Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

### Quels risques importants ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique ?

- L'investissement dans des titres de créance comporte un risque de crédit dans le sens que l'émetteur peut refuser ou se trouver dans

l'impossibilité d'honorer tout ou partie du paiement des intérêts ou du principal de ses titres. Il en découle le risque d'une perte significative, voire même totale, de la valeur de l'investissement réalisé dans ces titres.

- L'investissement dans des actions comporte un risque d'émetteur dans le sens que la société émettrice pourrait faire faillite. Il en découle le risque d'une perte significative, voire même totale, de la valeur de l'investissement réalisé dans ces titres.
- L'investissement par le compartiment dans des marchés émergents est exposé aux risques d'instabilités ou incertitudes politiques, réglementaires, financières ou fiscales qui peuvent affecter négativement la valeur de ces investissements voire même remettre en question le droit de propriété du compartiment.
- D'autres facteurs de risque qu'un investisseur devra prendre en considération en fonction de sa situation personnelle et des circonstances particulières actuelles et futures, peuvent exister.

### Où trouver plus d'informations au sujet des risques du compartiment ?

Des informations supplémentaires concernant les risques d'un investissement dans le compartiment sont indiquées dans la section correspondante du prospectus du fonds disponible auprès de la société de gestion et sur le site internet [www.vam.lu](http://www.vam.lu).

## Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
<b>Frais d'entrée</b>	1,00%
<b>Frais de sortie</b>	0,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
<b>Frais courants</b>	1,91%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
<b>Commission de performance</b>	10% par an de toute variation positive de la VNI qui dépasse l'indice de référence avec application d'un High-Water Mark

Les frais acquittés par l'investisseur servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle d'un investissement dans le fonds.

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur dans le fonds. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son intermédiaire financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

L'échange (ou conversion) d'une partie ou de la totalité des actions en actions d'un autre compartiment ou d'une autre classe d'actions est gratuit.

Le montant des frais courants indiqué ici correspond à une estimation car cette classe d'actions existe depuis moins d'une année entière et que les données disponibles sont donc insuffisantes. Pour chaque exercice, le rapport annuel du fonds donnera le montant exact des frais encourus.

Le chiffre des frais courants exclut :

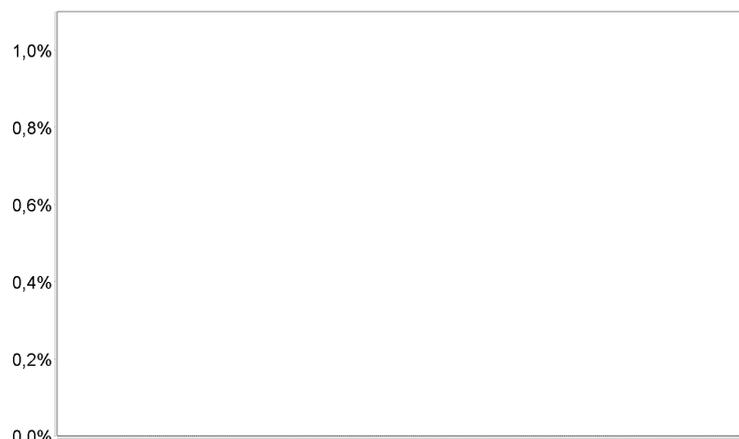
- la commission de performance
- les frais de transactions, sauf les frais liés à l'achat et la vente de fonds cibles.

La commission de performance facturée à la classe d'actions s'est élevée à 1,44% au cours de l'exercice passé.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la rubrique intitulée "Expenses borne by the sub-fund" du prospectus du fonds, qui est disponible au siège social de la société de gestion ainsi que sur [www.vam.lu](http://www.vam.lu).

Des informations supplémentaires concernant la commission de performance sont également disponibles dans le prospectus.

## Performances passées



Etant donné que la classe d'actions a été lancée moins de douze mois avant la date de ces informations clés pour l'investisseur, aucune donnée sur la performance n'est disponible.

Le compartiment a été lancé en 2019.

La classe d'actions a été lancée en 2020.

## Informations pratiques

### Dépositaire

Banque de Luxembourg

### Informations supplémentaires et disponibilité des prix

Des informations supplémentaires sur le fonds, une copie de son prospectus, son dernier rapport annuel et semestriel et les derniers prix des actions de LUCELEN peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion ou sur [www.vam.lu](http://www.vam.lu).

Le prospectus, les derniers rapports annuel et semestriel du fonds sont disponibles en anglais. La société de gestion pourra vous renseigner sur d'éventuelles autres langues dans lesquelles ces documents sont disponibles.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, sont disponibles sur le site internet [www.vam.lu](http://www.vam.lu). Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

### Responsabilité

La responsabilité de LUCELEN ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes

du prospectus du fonds.

### Fiscalité

Le fonds est soumis à la législation fiscale du Luxembourg. La résidence de l'investisseur pourrait avoir une incidence sur sa situation fiscale personnelle.

### Informations spécifiques

Le compartiment LUCELEN - FLEXIBLE peut émettre aussi d'autres classes d'actions.

Des informations sur d'éventuelles autres classes d'actions commercialisées dans votre pays sont disponibles auprès de la société de gestion.

Ce document d'informations clés pour l'investisseur décrit un compartiment de LUCELEN qui peut être composé de plusieurs compartiments. Le prospectus et les rapports annuels et semestriels sont établis pour l'ensemble du fonds.

Les actifs et les passifs d'un compartiment sont ségrégués en vertu de dispositions légales de sorte que les engagements d'un compartiment n'affectent pas les autres compartiments.

L'investisseur a le droit d'échanger les actions qu'il détient dans un compartiment contre des actions du même compartiment ou d'un autre compartiment. Les informations sur les modalités de souscription, de rachat et de conversion sont renseignées dans le prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Victory Asset Management S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26.01.2021.